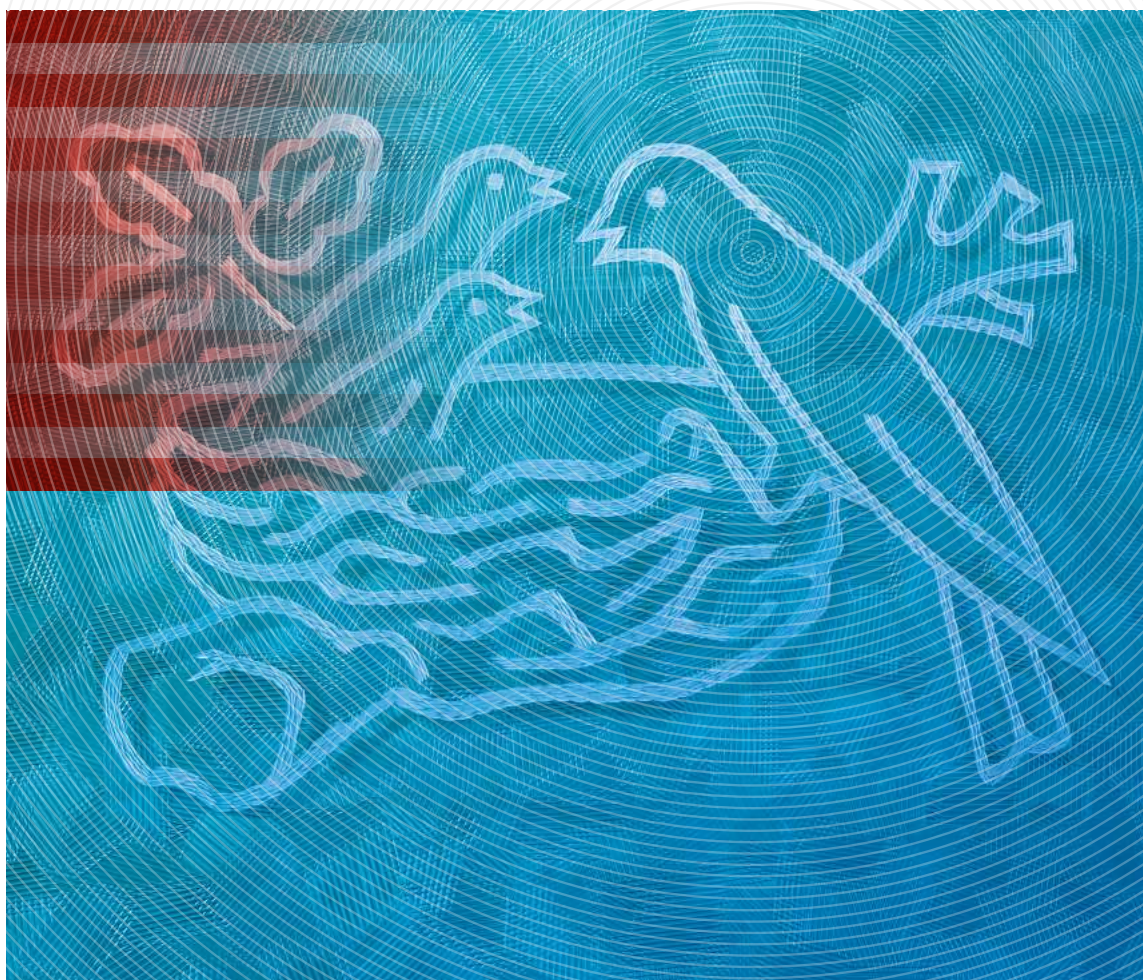


Les principes de conduite des affaires du groupe Nestlé



Auteur/département émetteur
Président et Administrateur délégué

A destination de
Tous les collaborateurs

Politiques/principes, normes ou directives afférents du Groupe
Code de conduite des affaires,
Les principes de gestion et de «leadership» chez Nestlé

Répertoire
Tous les principes et politiques, normes et directives Nestlé peuvent être consultés dans le répertoire en ligne du centre <http://intranet.nestle.com/nestledocs>.

Date de publication
Juin 2010

Droits d'auteur et confidentialité
Le contenu de ce document ne peut être reproduit sans autorisation.
Tous droits réservés à Nestec S.A., 1800 Vevey, Suisse.
© 2010, Nestec S.A.

En cas de doute ou de différences d'interprétation, la version originale anglaise fait foi.

Design
Nestec S.A., Corporate Identity & Design,
Vevey, Suisse

Production
Altavia Swiss

Papier
Ce rapport est imprimé sur du BVS, un papier certifié Forest Stewardship Council (FSC) issu de forêts bien gérées et d'autres sources contrôlées.



No. 01-10-902282 - www.myclimate.org
© myclimate - The Climate Protection Partnership



Sources mixtes
Groupe de produits provenant de forêts bien gérées et d'autres sources contrôlées
www.fsc.org Cert no. SQS-COC-100038
© 1996 Forest Stewardship Council

Table des matières

3	Engagement du Président et de l'Administrateur délégué
5	Le fondement de durabilité et de Création de valeur partagée
6	Les dix principes de gestion des affaires
	Consommateurs
	1 Nutrition, santé et bien-être
	2 Assurance qualité et sécurité des produits
	3 Communication avec les consommateurs
	Droits de l'homme et pratiques de travail
	4 Droits de l'homme dans nos activités commerciales
	Nos collaborateurs
	5 «Leadership» et responsabilité individuelle
	6 Santé et sécurité au travail
	Fournisseurs et clients
	7 Relations avec les fournisseurs et les clients
	8 Agriculture et développement rural
	Environnement
	9 Durabilité environnementale
	10 Eau
8	Descriptions détaillées et liens vers les politiques du Groupe
8	Consommateurs
10	Droits de l'homme et pratiques de travail
11	Nos collaborateurs
13	Fournisseurs et clients
14	Environnement
15	Audits

Tableau des principes et politiques de Nestlé

Les dix principes de gestion des affaires

Consommateurs

1 Nutrition, santé et bien-être

Nestlé Principles on Nutrition, Health and Wellness (Principes de nutrition, de santé et de bien-être du groupe Nestlé)

2 Assurance qualité et sécurité des produits

Nestlé Quality Policy (Politique de qualité de Nestlé)

Nestlé Nutrition Quality Policy (Politique de qualité nutritionnelle de Nestlé)

3 Communication avec les consommateurs

Nestlé Consumer Communication Principles (Principes de communication du Groupe avec le consommateur)

Nestlé Policy on Nutrition and Health Claims (Politique de Nestlé en matière d'allégations nutritionnelles et de santé)

Nestlé Nutritional Profiling System (Système de profils nutritionnels Nestlé)

Nestlé Nutritional Compass (Compass nutritionnel Nestlé)

Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'OMS*

Nestlé Privacy Policy (Politique de protection de la vie privée de Nestlé)

Droits de
l'homme
et pratiques
de travail

4 Droits de l'homme dans nos activités commerciales

Pacte mondial des Nations Unies*

Conventions 87, 138 et 182 de l'OIT*

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant: article 32*

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales 2000*

Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales 2006*

Nos
collaborateurs

5 «Leadership» et responsabilité individuelle

Nestlé Management and Leadership Principles (Principes de gestion et de «leadership» chez Nestlé)

Nestlé Code of Business Conduct (Code de conduite des affaires Nestlé)

Nestlé Human Resources Policy (Politique des ressources humaines Nestlé)



Fournisseurs et clients

Environnement

6

Santé et sécurité au travail

Nestlé Policy on Safety and Health at Work (Politique de Nestlé en matière de santé et de sécurité au travail)

7

Relations avec les fournisseurs et les clients

Nestlé Supplier Code (Code de conduite pour les fournisseurs de Nestlé)

8

Agriculture et développement rural

Nestlé Policy on Environmental Sustainability (Politique sur la durabilité environnementale de Nestlé)

9

Durabilité environnementale

Nestlé Policy on Environmental Sustainability (Politique sur la durabilité environnementale de Nestlé)

10

Eau

Nestlé Policy on Environmental Sustainability (Politique sur la durabilité environnementale de Nestlé)

Nestlé Commitments on Water (Engagements de Nestlé sur l'eau)

Certains documents ne sont disponibles qu'en anglais.

* Références externes



Engagement du Président et de l'Administrateur délégué

Les Principes de conduite des affaires du groupe Nestlé sont au cœur de notre culture d'entreprise, qui s'est constituée au fil de nos 140 ans d'existence. Depuis le succès des céréales pour nourrissons «Farine lactée» mises au point par Henri Nestlé, nous avons élargi nos activités en nous basant sur un principe fondamental: pour assurer un succès durable à nos actionnaires, nous devons non seulement respecter toutes les dispositions légales en vigueur et veiller au caractère durable de nos activités, mais aussi créer suffisamment de valeur pour la société. C'est ce que nous appelons chez Nestlé la Création de valeur partagée.

Si les Principes de conduite des affaires du groupe Nestlé ont été publiés pour la première fois en un seul document en 1998, la plupart d'entre eux avaient déjà été adoptés individuellement de nombreuses années auparavant. Bien qu'ils disposent d'une assise solide, ils n'en continuent pas moins d'évoluer et de s'adapter à un monde en perpétuelle mutation. Nestlé y a ainsi intégré les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies peu après leur création et continue de les appliquer aujourd'hui.

La dernière révision diffère des deux précédentes en ce que les dix principes de conduite des affaires sont associés spécifiquement à des copies en ligne de principes, politiques, normes et directives plus détaillés. L'énoncé de chaque principe s'en trouve donc allégé, chacun étant néanmoins assorti de mesures d'application plus détaillées sur le web. Pour la première fois, par ailleurs, un tableau des principes et un aperçu des mesures associées au niveau de l'Entreprise sont intégrés en début de document.

Nous estimons qu'il importe d'ancrer fermement dans notre culture d'entreprise le respect scrupuleux de ces principes. Les Principes de conduite des affaires et les documents d'aide reflètent cet engagement et préservent ainsi la confiance de nos consommateurs et des autres acteurs du marché envers la marque Nestlé. Si nos règles internes imposent un strict respect des lois, elles guident également nos actions lorsque la législation est plus permissive, voire inexistante. Pour Nestlé, respecter nos principes implique bien plus que de cocher des cases sur des listes de contrôle: il s'agit d'adopter des principes inébranlables qui s'appliquent à l'ensemble du Groupe, donnant des orientations claires à nos collaborateurs.

En tant que Président et Administrateur délégué de Nestlé, nous nous efforçons de garantir que notre Société tout entière soit gérée selon ces principes et exigeons leur respect par tous nos collaborateurs à travers le monde. Nous visons également leur amélioration constante et sommes ouverts à toute implication extérieure dans tous les secteurs couverts par nos Principes de conduite des affaires.



Peter Brabeck-Letmathe
Président du Conseil
d'administration



Paul Bulcke
Administrateur délégué



Le fondement de durabilité et de Création de valeur partagée

Chez Nestlé, les principes sont au cœur de la culture d'entreprise. En effet, les Principes de conduite des affaires du groupe Nestlé constituent le fondement de toutes nos actions. Le respect des Principes de conduite des affaires du groupe Nestlé ainsi que des directives spécifiques à chaque principe est non négociable pour tous les collaborateurs et leur application est surveillée et fait l'objet d'audits réguliers.

Comme le montre l'illustration ci-après, le respect des Principes de conduite des affaires du groupe Nestlé est le fondement de l'engagement de la société en faveur de la durabilité environnementale et de la création de valeur partagée.

La Création de valeur partagée constitue la base de la conduite de nos affaires. Elle stipule que pour créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires, nous devons créer de la valeur pour la société. Mais nous ne pouvons pas nous engager en faveur de pratiques durables d'un point de vue écologique et créer de la valeur partagée pour les actionnaires et la société si nous n'arrivons pas à respecter nos Principes de conduite des affaires.

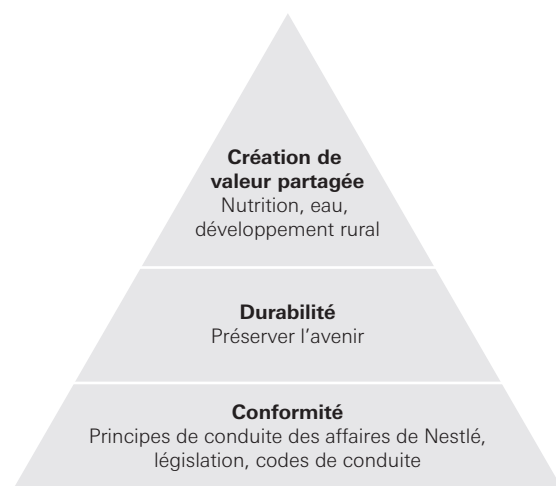
Dans le même temps, la Création de valeur partagée va au-delà de la conformité et de la durabilité. Toute entreprise ayant une vision à long terme et suivant des principes économiques cohérents crée de la valeur pour ses actionnaires et pour la société dans le cadre de ses activités, par exemple en termes de création d'emplois, d'impôts qui servent à soutenir les services publics et d'activité économique en général.

Mais la Création de valeur partagée va un cran plus loin. Une entreprise identifie sciemment certains secteurs cibles dans lesquels: a) les intérêts des actionnaires et ceux de la société se recourent fortement et b) la création de valeur peut être optimisée pour ces deux groupes. Ainsi, l'entreprise investit des ressources, en termes à la fois de talent et de capital, dans les secteurs les plus susceptibles de produire de la valeur partagée et recherche des collaborations avec les parties concernées au sein de la société.

Chez Nestlé, nous avons analysé notre chaîne de création de valeur et constaté que les secteurs présentant le plus grand potentiel d'optimisation de la valeur partagée avec la société sont la nutrition, l'eau et le développement rural. Ces activités sont au cœur de notre stratégie d'entreprise et sont essentielles au bien-être des citoyens des pays où nous opérons.

Nous recherchons activement un engagement et des partenariats avec des acteurs extérieurs susceptibles d'optimiser les impacts positifs dans les secteurs cibles. Néanmoins, la Création de valeur partagée n'est pas assimilable à de la philanthropie. Elle consiste à orienter nos activités principales et nos partenariats afin qu'ils profitent à tous les citoyens des pays où nous opérons.

Nestlé maintient ainsi une perspective de développement économique à très long terme et recherche le dialogue avec des acteurs extérieurs qui s'efforcent d'agir dans le respect de certains principes et de s'engager de manière constructive. Ces acteurs incluent les autorités publiques et réglementaires, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les institutions professionnelles et universitaires et les sociétés locales.



Les dix principes de gestion des affaires

Consommateurs

1

Nutrition, santé et bien-être

Notre priorité est d'améliorer la qualité de vie des consommateurs en tout temps et en tout lieu en proposant un assortiment d'aliments et de boissons plus sains et plus savoureux et en promouvant un mode de vie sain. Elle se reflète dans notre credo d'entreprise: «Good Food, Good Life».

2

Assurance qualité et sécurité des produits

Partout dans le monde, la marque Nestlé est la garantie pour le consommateur d'un produit sain et de qualité.

3

Communication avec les consommateurs

Nous prônons une communication responsable et fiable avec les consommateurs qui permette à ces derniers d'exercer leur droit à un choix éclairé tout en promouvant une alimentation plus saine. Nous respectons la vie privée des consommateurs.

Droits de l'homme et pratiques de travail

4

Droits de l'homme dans nos activités commerciales

Nous soutenons pleinement les principes directeurs du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) sur les droits de l'homme et le travail et nous nous efforçons d'offrir un exemple de bonnes pratiques en la matière à travers toutes nos activités commerciales.

Nos collaborateurs

5

«Leadership» et responsabilité individuelle

Notre succès repose sur nos collaborateurs. Nous nous traitons mutuellement avec respect et dignité et attendons de chacun qu'il favorise un sens de la responsabilité individuelle. Nous recrutons des collaborateurs compétents et motivés qui respectent nos valeurs, leur assurons l'égalité des chances en termes de développement et de promotion, protégeons leur vie privée et ne tolérons aucune forme de harcèlement ou de discrimination.

6

Santé et sécurité au travail

Nous veillons à prévenir les accidents, blessures et maladies professionnels et à protéger nos collaborateurs, nos sous-traitants et les autres parties impliquées dans la chaîne de création de valeur.

Fournisseurs et clients

7

Relations avec les fournisseurs et les clients

Nous exigeons de nos fournisseurs, de nos agents, de nos sous-traitants et de leurs employés qu'ils fassent preuve d'honnêteté, d'intégrité et d'équité et qu'ils respectent les normes que nous avons définies de manière non négociable. Nous nous engageons de la même manière envers nos propres clients.

8

Agriculture et développement rural

Nous contribuons à l'amélioration de la production agricole, des conditions socio-économiques des agriculteurs et des communautés rurales, mais aussi des systèmes de production de manière à accroître leur durabilité environnementale.

Environnement

9

Durabilité environnementale

Nous nous engageons en faveur de pratiques durables d'un point de vue écologique. Tout au long du cycle de vie de nos produits, nous nous efforçons d'utiliser efficacement les ressources naturelles et de favoriser le recours à des ressources renouvelables gérées durablement, notre objectif étant de réduire à zéro le gaspillage.

10

Eau

Nous nous engageons en faveur d'une exploitation durable des ressources en eau et de l'amélioration continue de la gestion de l'eau. Nous sommes conscients que le monde fait face à un défi croissant en termes d'approvisionnement en eau et qu'une gestion responsable des réserves d'eau mondiales par tous les consommateurs est une nécessité absolue.

Descriptions détaillées et liens vers les politiques du Groupe

Consommateurs

1

Nutrition, santé et bien-être

Notre priorité est d'améliorer la qualité de vie des consommateurs en tout temps et en tout lieu en proposant un assortiment d'aliments et de boissons plus sains et plus savoureux et en promouvant un mode de vie sain. Elle se reflète dans notre credo d'entreprise: «Good Food, Good Life».

Animés par notre engagement en faveur de la nutrition, de la santé et du bien-être, nous nous attelons à accroître la valeur nutritionnelle de nos produits tout en renforçant leurs qualités gustatives et le plaisir qu'ils procurent. Nous développons également la communication de marque et les informations qui encouragent les consommateurs à choisir leurs aliments en toute connaissance de cause.

Vous pouvez consulter *The Nestlé Principles on Nutrition, Health and Wellness* (Les principes de nutrition, de santé et de bien-être du groupe Nestlé) à l'adresse www.nestle.com/policies.

2

Assurance qualité et sécurité des produits

Partout dans le monde, la marque Nestlé est la garantie pour le consommateur d'un produit sain et de qualité.

Notre engagement est de ne jamais transiger sur la sécurité de nos produits.

Notre *Politique de qualité* résume les fondements de notre passion pour l'excellence:

- instaurer la confiance en proposant des produits et des services qui correspondent aux attentes et aux préférences des consommateurs;
- respecter toutes les exigences internes et externes en matière de sécurité alimentaire, de réglementation et de qualité.

La qualité est notre priorité à tous. Nous nous fixons constamment de nouveaux défis afin de nous améliorer en permanence et d'atteindre l'excellence. Nous appliquons les mêmes normes strictes de sécurité alimentaire dans tous les pays où nous opérons.

Nous assurons la fourniture de produits de qualité grâce à notre Système de gestion de la qualité.

Vous pouvez consulter *The Nestlé Quality Policy* (La politique de qualité de Nestlé) à l'adresse www.nestle.com/policies.

3

Communication avec les consommateurs

Nous prônons une communication responsable et fiable avec les consommateurs qui permette à ces derniers d'exercer leur droit à un choix éclairé tout en promouvant une alimentation plus saine. Nous respectons la vie privée des consommateurs.

Notre stratégie commerciale de base consiste à aider les consommateurs à se nourrir de manière plus saine et équilibrée. Les *Principes de communication du Groupe avec le consommateur* contiennent des règles obligatoires sur la communication promotionnelle à l'intention de tous les consommateurs, qui prévoient notamment une représentation et une description précises des aliments d'une manière qui ne pousse pas à la surconsommation. Des principes spécifiques sous-tendent en outre notre communication à destination des enfants; ils interdisent notamment les actions de promotion ou de commercialisation ciblant les enfants de moins de six ans. La publicité ciblant les enfants de six à douze ans se limite aux produits respectant certains critères de profil nutritionnel prédéfinis, et notamment des limites claires en matière d'apport énergétique et d'ingrédients critiques pour la santé, tels que les sucres, le sel, les graisses saturées et les acides gras trans. Nos principes de communication à l'intention des enfants visent spécifiquement à protéger ces derniers en veillant à ce que la publicité ne soit pas trompeuse, qu'elle ne sape pas l'autorité parentale, ne provoque aucune attente irréaliste en matière de succès, ne crée aucun sentiment de besoin urgent et ne donne pas l'impression que le produit promu est particulièrement bon marché.

La politique de Nestlé en matière d'allégations nutritionnelles et de santé guide nos actions concernant les allégations de santé qui reposent sur une base scientifique. Vous pouvez consulter *The Nestlé Consumer Communication Principles* (Les principes du Groupe avec le consommateur), *The Nestlé Policy on Nutrition and Health Claims* (La politique de Nestlé en matière d'allégations nutritionnelles et de santé) and *The Nestlé Nutritional Profiling System* (Le système des profils nutritionnels de Nestlé) à l'adresse www.nestle.com/policies.

Commercialisation des aliments pour nourrissons

Nous nous efforçons de soutenir tout ce qui favorise au mieux les premières étapes de la vie des nourrissons. Nous recommandons donc l'allaitement maternel avant toute autre solution alimentaire. Pour ceux qui ont besoin de solutions alternatives, nous cherchons à offrir des préparations pour nourrissons respectant les normes internationales de santé infantile plutôt que des substituts du lait maternel dangereux et inadaptés, tels que le lait entier. Notre objectif est également de proposer des céréales, des aliments pour bébés et des laits qui favorisent une croissance et un développement optimaux plutôt que les aliments complémentaires de faible valeur nutritionnelle souvent donnés aux nourrissons.

La commercialisation de nos aliments pour nourrissons respecte le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) tel qu'appliqué par chaque Etat membre de cette organisation. Par ailleurs, nous appliquons volontairement ce Code de l'OMS dans les pays en développement, que les autorités l'aient adopté ou non. Nous contrôlons nos propres pratiques afin de garantir le respect de ces normes, qu'un système public de surveillance soit en place ou non. Le respect par Nestlé du Code de l'OMS est contrôlé régulièrement et en toute indépendance par des sociétés reconnues d'audit social dont les rapports sont rendus publics. Vous pouvez consulter l'adresse www.babymilk.nestle.com.

Droits de l'homme et pratiques de travail

4

Droits de l'homme dans nos activités commerciales

Nous soutenons pleinement les principes directeurs du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) sur les droits de l'homme et le travail et nous nous efforçons d'offrir un exemple de bonnes pratiques en la matière à travers toutes nos activités commerciales.

Nous

- soutenons et respectons la protection des droits de l'homme à l'échelle internationale dans notre sphère d'influence (principe n° 1 du PMNU);
- veillons à ne pas nous rendre complices de violations des droits de l'homme (principe n° 2 du PMNU);
- nous opposons à toute forme d'exploitation des enfants;
- reconnaissons le droit à la vie privée;
- attendons de toutes nos entreprises qu'elles respectent la législation et les réglementations locales en matière de droits de l'homme. Lorsque nos propres principes et règlements sont plus stricts que la législation locale, c'est la norme la plus élevée qui s'applique;
- reconnaissons la responsabilité des entreprises à respecter les droits de l'homme, indépendamment du fait qu'au final, il incombe aux gouvernements d'instaurer un cadre juridique pour la protection des droits de l'homme dans les régions sous leur autorité.

Nous soutenons

- la liberté d'association et le droit de négociation collective (principe n° 3 du PMNU);
- l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire (principe n° 4 du PMNU);
- l'abolition effective du travail des enfants (principe n° 5 du PMNU);
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession (principe n° 6 du PMNU).

Nous adhérons aux huit Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), dont la Convention 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948) ainsi que la Convention 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants, qui se fondent sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (article 32). Nous adhérons également à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (OIT) de mars 2006 et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales de juin 2000.

Nos collaborateurs

5

«Leadership» et responsabilité individuelle

Notre succès repose sur nos collaborateurs.

Nous nous traitons mutuellement avec respect et dignité et attendons de chacun qu'il favorise un sens de la responsabilité individuelle.

Nous recrutons des collaborateurs compétents et motivés qui respectent nos valeurs, leur assurons l'égalité des chances en termes de développement et de promotion, protégeons leur vie privée et ne tolérons aucune forme de harcèlement ou de discrimination.

Principes de gestion et de «leadership» chez Nestlé

Nos *Principes de gestion et de «leadership»* décrivent la culture et les valeurs fondamentales que nos collaborateurs sont appelés à respecter ainsi que les qualités nécessaires pour occuper avec succès un poste de gestion et de «leadership». Vous pouvez consulter *The Nestlé Management and Leadership Principles* (Les principes de gestion et de «leadership» chez Nestlé) à l'adresse www.nestle.com/policies.

Code de conduite des affaires Nestlé

Notre *Code de conduite des affaires* définit certaines normes minimales non négociables dans des domaines clés du comportement des collaborateurs, dont le respect des lois, les conflits d'intérêts, la lutte antitrust et l'égalité de traitement, les pots-de-vin, la corruption (principe n° 10 du PMNU), la discrimination et le harcèlement ou encore l'intégrité. Nous croyons en l'importance de la libre concurrence et optons pour l'intégrité en toutes circonstances. Vous pouvez consulter *The Nestlé Code of Business Conduct* (Le code de conduite des affaires Nestlé) à l'adresse www.nestle.com/policies.

Notre *Politique des ressources humaines* définit les comportements tels que le respect mutuel, la confiance et la transparence dans la relation à autrui et encourage la communication franche et la coopération. Nous estimons également que notre succès à long terme dépend de notre capacité à attirer, faire évoluer, protéger et conserver les bonnes personnes et les collaborateurs les plus doués.

Nous respectons les conventions internationales sur les droits des travailleurs, nous ne tolérons aucune discrimination basée sur l'origine, la nationalité, la religion, la race, le genre, l'âge ou l'orientation sexuelle et nous ne pratiquons aucune forme de harcèlement physique ou verbal reposant sur les éléments précités ou sur toute autre raison. Nous respectons la liberté d'association de nos collaborateurs et reconnaissons le droit de négociation collective au travers des syndicats ou d'autres types d'associations (principe n° 3 du PMNU). Nous respectons le droit à la vie privée de nos collaborateurs.

6

Santé et sécurité au travail

Nous veillons à prévenir les accidents, blessures et maladies professionnels et à protéger nos collaborateurs, nos sous-traitants et les autres parties impliquées dans la chaîne de création de valeur.

Notre *Politique en matière de santé et de sécurité au travail* fait de la sécurité une priorité non négociable de notre culture. Nous reconnaissons la nécessité de fournir un environnement de travail sain et sûr et exigeons la collaboration active de chacun en ce sens. Nous encourageons la prise de conscience et la maîtrise des questions de santé et de sécurité par nos collaborateurs, nos sous-traitants et les autres personnes associées à nos activités commerciales ou concernées par ces dernières en définissant des normes strictes.

Nous contrôlons nos performances grâce à notre Système de gestion de la sécurité et de la santé au travail de manière à garantir un environnement de travail sûr et sain. Vous pouvez consulter *The Nestlé Policy on Safety and Health at Work* (La politique de Nestlé en matière de santé et de sécurité au travail) à l'adresse www.nestle.com/policies.

Fournisseurs et clients

7

Relations avec les fournisseurs et les clients

Nous exigeons de nos fournisseurs, de nos agents, de nos sous-traitants et de leurs employés qu'ils fassent preuve d'honnêteté, d'intégrité et d'équité et qu'ils respectent les normes que nous avons définies de manière non négociable. Nous nous engageons de la même manière envers nos propres clients.

Le *Code de conduite pour les fournisseurs de Nestlé* énonce les normes minimales que nous demandons à nos fournisseurs, à nos agents, à nos sous-traitants et à leurs employés d'adopter et de respecter. Il contient des exigences telles que l'intégrité dans les relations d'affaires, la durabilité des pratiques opérationnelles et agricoles, les normes de travail, la sécurité, la santé et les pratiques environnementales.

Pour nous assurer de sa mise en œuvre concrète, nous nous réservons le droit d'en vérifier régulièrement le respect de la part des fournisseurs.

Vous pouvez consulter *The Nestlé Supplier Code* (Le code de conduite pour les fournisseurs de Nestlé) à l'adresse www.nestle.com/resource.

8

Agriculture et développement rural

Nous contribuons à l'amélioration de la production agricole, des conditions socio-économiques des agriculteurs et des communautés rurales, mais aussi des systèmes de production de manière à accroître leur durabilité environnementale.

Pour garantir que nos usines obtiennent de manière compétitive des matières premières qui respectent les normes de qualité et de sécurité fixées, nous

- développons des pratiques et des systèmes agricoles durables qui assurent l'efficacité à long terme de la production, des revenus viables pour les agriculteurs et le transfert des connaissances agricoles aux fournisseurs;
- soutenons le recours aux nouvelles technologies et aux progrès de l'agronomie, et notamment aux possibilités offertes par les sciences biologiques, lorsque leur effet positif sur la sécurité alimentaire, l'environnement, les pratiques agricoles et l'efficacité de la production sont prouvés scientifiquement et acceptés par les consommateurs.

L'Initiative Nestlé pour le développement durable dans l'agriculture (Sustainable Agriculture Initiative Nestlé – SAIN) sous-tend notre engagement dans les systèmes agricoles visant à soutenir les pratiques agricoles, le développement rural ainsi que les pratiques et les processus d'approvisionnement qui s'avèrent durables sur le long terme. Vous pouvez consulter *The Nestlé Policy on environmental sustainability* (La politique sur la durabilité environnementale de Nestlé) à l'adresse www.nestle.com/policies.

Environnement

9

Durabilité environnementale

Nous nous engageons en faveur de pratiques durables d'un point de vue écologique. Tout au long du cycle de vie de nos produits, nous nous efforçons d'utiliser efficacement les ressources naturelles et de favoriser le recours à des ressources renouvelables gérées durablement, notre objectif étant de réduire à zéro le gaspillage.

Nous investissons en permanence dans l'amélioration de notre performance environnementale. La *Politique sur la durabilité environnementale de Nestlé* intègre les trois principes directeurs du Pacte mondial des Nations Unies consacrés à l'environnement (principes n° 7, 8 et 9).

Nous axons notre approche sur le cycle de vie des produits en impliquant nos partenaires, de l'agriculteur au consommateur, de façon à minimiser l'impact écologique de nos produits et de nos activités. Nos quatre priorités sont : l'eau, les matières premières agricoles, la production et la distribution de nos produits, le conditionnement. Notre politique est mise en œuvre dans le cadre du Système Nestlé de management de l'environnement.

Nous estimons que la performance environnementale est une responsabilité partagée qui exige la coopération de tous les pans de la société. Nous sommes résolus à continuer de jouer un rôle moteur dans notre sphère d'influence. Vous pouvez consulter *The Nestlé Policy on environmental Sustainability* (La politique sur la durabilité environnementale de Nestlé) à l'adresse www.nestle.com/policies.

10

Eau

Nous nous engageons en faveur d'une exploitation durable des ressources en eau et de l'amélioration continue de la gestion de l'eau. Nous sommes conscients que le monde fait face à un défi croissant en termes d'approvisionnement en eau et qu'une gestion responsable des réserves d'eau mondiales par tous les consommateurs est une nécessité absolue.

L'eau est une priorité particulière pour Nestlé. Les *Engagements de Nestlé sur l'eau* définissent nos priorités et nos objectifs en termes d'utilisation responsable de l'eau. Ceux-ci doivent nous permettre de poursuivre nos efforts en vue de réduire la quantité d'eau que nous utilisons dans le cadre de nos activités, de garantir que ces dernières respectent les ressources locales en eau, d'assurer que l'eau que nous rejetons dans l'environnement est propre, de nous engager avec nos fournisseurs à promouvoir la préservation des ressources en eau, notamment parmi les agriculteurs, et de sensibiliser les autres à la préservation des ressources en eau et à l'accès à ces dernières. Nestlé est signataire fondateur du «CEO Water Mandate» du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous contrôlons et améliorons notre efficacité en matière d'utilisation de l'eau grâce à nos spécialistes de la gestion des ressources en eau et, dans nos usines, grâce à nos spécialistes de l'environnement, conformément au Système Nestlé de management de l'environnement.

Nous reconnaissons le droit de chacun d'accéder à de l'eau potable pour répondre à ses besoins fondamentaux.

Vous pouvez consulter la rubrique *Every Drop Counts* à l'adresse www.nestle.com/policies.

Audits

Les Principes de conduite des affaires du groupe Nestlé ont force obligatoire pour l'ensemble des cadres et des collaborateurs de Nestlé et sont intégrés à la planification des activités, aux audits et aux évaluations de la performance.

Ils sont associés à certaines politiques et à certains codes de référence dans lesquels les procédures de mise en conformité sont définies. Référez-vous au tableau des principes et politiques de Nestlé pour retrouver les liens et les politiques de référence correspondants (2^e de couverture).

Le respect par Nestlé de ses Principes de conduite des affaires est contrôlé régulièrement par ses auditeurs internes sur la base de consignes claires, que tous les collaborateurs peuvent consulter sur l'intranet de Nestlé S.A. Le respect des principes relatifs aux ressources humaines, à la sécurité, à la santé, à l'environnement et à l'intégrité dans les relations d'affaires est évalué dans le cadre de notre programme CARE, qui repose sur un réseau indépendant d'audit externe. Nos rapports sur la Création de valeur partagée sont contrôlés par des auditeurs externes indépendants, qui s'assurent de leur exactitude avant de les valider. Lorsqu'il analyse le système de contrôle interne de Nestlé, KPMG, notre auditeur externe, examine comment les Principes de conduite des affaires s'intègrent au cadre général de gouvernance d'entreprise du Groupe.

Les conclusions et les recommandations sont transmises au Conseil d'administration de Nestlé S.A. par le Comité de contrôle du conseil.

